

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CANTON DE DESVRES

MAIRIE D'HERVELINGHEN

Compte Rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 septembre 2022 à 19h

Le treize septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion s'est tenue dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociale.

- **Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 28 juin 2022**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Hélène Gras ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Etaient présents : Pierre Ammeux, Frédéric Dutertre, Brigitte Honvault, Dominique Rigaux, Hélène Gras, Laurent Darré Raphaël Crépin, Stéphanie Comte, Hubert Delplanque

Absente excusée : Sandrine Sergent, qui a donné procuration à Frédéric Dutertre.

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance

QUESTION N° 1 : Délibération en vue de l'acquisition de panneaux bois mélèze 140/100/6cm afin de réaliser un plancher bois adapté aux dimensions des chapiteaux de la CCT2C pour un montant de 2 625€.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée approuvent à l'unanimité la proposition, soit 10 voix pour.

QUESTION N° 2 : Délibération en vue de l'installation d'une nouvelle clôture entre le terrain de la Maison Communale et la maison de Monsieur Jérôme SGARD

Pour partager le coût d'une clôture mitoyenne 11 m de long environ, Monsieur Sgard propose d'assurer la pose, laissant à la commune le soin d'acquérir des matériaux pour un peu moins de 2000 euros (poteaux et soubassements bétons peints en gris, et panneaux de bois). La déclaration préalable reste à faire.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée approuvent la proposition, soit 9 voix pour et une abstention.

QUESTION N°3 : Délibération concernant l'éclairage public et son extinction.

Après délibération, et au vu de l'acceptation générale de la première mesure de suppression de l'éclairage nocturne de 23h30 à 5h30. Les membres du conseil retiennent un nouveau créneau d'extinction de 22h à 6 heures.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée approuvent à l'unanimité la proposition, soit 10 voix pour.

QUESTION N°4 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer candidature dans le cadre de l'appel à projet Innovation Territoriale 2022.

Le dépôt de ce dossier de candidature a eu lieu le 9 septembre pour respecter la date limite du programme 2022, après rédaction par Stéphanie Comte, Pierre Ammeux et Sandrine Sergent. Ce dossier permettra s'il est accepté d'obtenir une subvention à hauteur de 40% d'un plafond de 115 000€ pour réaliser les études préalables et les travaux du tiers lieu.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée approuvent à l'unanimité la proposition, soit 10 voix pour.

QUESTION N° 5 : Présentation des premières données chiffrées liées au projet Mairie et Tiers Lieux.

Les données chiffrées nécessaires à ce dépôt de candidature ont été élaborées par la société Paral'ax, à partir de l'étude du CAUE, intégrant les éventuelles surprises attendues de la rénovation d'une maison ancienne, et une probable augmentation des coûts sur 2 ans.

Il ressort de cette évaluation de coûts, confrontée à la hauteur des subventions qu'il est raisonnable d'attendre de la part de DETR, FARDA, de la région et de l'appel à projet cité plus haut, que la commune pourrait avoir à engager un emprunt de 250 000 euros pour réaliser ce projet, *a priori* abordable pour les finances de notre commune.

Afin de relativiser les montants présentés, Laurent Darré aimerait obtenir quelques informations sur le montant de l'opération de relocalisation de la Mairie de Wissant dans l'ancien presbytère. Hubert Delplanque demande s'il existe d'autres crédits en cours, qui pourraient impacter le montant des intérêts d'emprunts. Monsieur le Maire précise que le seul emprunt qui reste à finir de rembourser se rapporte au terrain communal au cœur du bourg. Pour ce projet mairie-tiers lieux, un prêt relais sera nécessaire dans l'attente du remboursement de la TVA dans les 2 ans et le versement des subventions.

QUESTION N°6 : projet de sécurité routière. Délibération autorisant Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises et signer des marchés pour un montant inférieur à 150 000 euros

Monsieur le Maire explique en effet pour concrétiser ce projet dès cet automne, il convient d'éviter une consultation supplémentaire du Conseil alors que les chiffres exacts seront connus le 23 septembre et se situeront dans l'ordre de grandeur attendu.

Après délibération, les membres du conseil autorisent à l'unanimité le Maire à lancer ces consultations et signer les devis retenus dans la limite proposée soit 10 voix pour.

QUESTION N°7 : projet de sécurité routière. Délibération autorisant Monsieur le Maire à souscrire des emprunts pour un montant de l'ordre de 60 000 euros, compte tenu des subventions attendues afin de financer les travaux.

Monsieur le Maire explique que même si cette somme est à la portée de l'autofinancement par la commune, il est préférable de faire un emprunt tant que les taux sont relativement abordables, sachant qu'ils sont très probablement amenés à augmenter fortement dans les mois qui viennent. Avant l'été, le Crédit Agricole proposait un taux de 0.93%, et donc des remboursements de 1572 euros par trimestre sur 10 ans. La semaine passée, le taux était devenu 2.66%, et les remboursements de 1713 euros par trimestre sur 10 ans. Un deuxième devis va être élaboré par la Caisse d'Epargne.

Après délibération, les membres du conseil autorisent à l'unanimité le Maire à souscrire des emprunts dans la limite des 60 000€ soit 10 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Effectifs école année 2022-2023* : L'effectif est stable, à 98 enfants scolarisés dans le cadre du RPI.
- *Fête de la Mûre et du Sureau* : la randonnée aura lieu le 25 septembre. Venez nombreux !
- *Planning des réunions du Conseil Municipal pour 2022-2023* : 25/10, 13/12, 14/2, 4/4 (réunion budget), 23/5, 4/7
- *Cérémonie de vœux et accueil des nouveaux résidents* : vendredi 6 janvier dans la salle du camping des 2 voiles
- *Démarche auprès de Pierre André CADET* : Monsieur Pierre André Cadet et ses fils David et Anthony ont entrepris des travaux non autorisés, alors que le Conseil a voté en novembre 2021 la nécessité de déposer une demande préalable avant toute construction de clôtures. Dans le cadre de sa mission de police, Monsieur le Maire est allé leur demander directement d'interrompre ces travaux, sans succès. Il a alors été contraint de faire faire un constat d'huissier et de déposer une plainte auprès de la gendarmerie. Les gendarmes sont venus inspecter les lieux.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 25 octobre 2022 à 19h. Fin de la séance et clôture à 21 heures.



Fait à Havelinghen le 15 septembre 2022
Pierre Armeux, Maire d'Havelinghen